EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE GOUSSAINVILLE (95)

Sans attribution du CACS mais attribution du qualificatif « excellent » avec valeur de Spéciale dans la grille de cotation

Club des Amateurs de Teckels
teckelclubfrance.com

Samedi 10 Juin 2023

Club Canin CynoClub de Goussainville 2 Chemin de Saint Denis 95190 Goussainville

CLOTURE DES ENGAGEMENTS LE 4 Juin 2023

CLUB DES AMATEURS DE TECKELS D'ILE-DE-FRANCE

JURY PRESSENTI :

Mme Heike MAIWALD Allemagne – Régionale D'Elevage
Mme Marie Aude ROCHEBOEUF - Confirmations / Test de Comportement
M. Serge AGOGUE – Confirmations / Test de Comportement

Buvette et Restauration sur place

Engagement sur internet :
www.cedia.fr

Exposition en extérieur

Renseignements :
Elodie JACOPS
Tél.01.48.45.83.21
iledefrance@teckelclubfrance.com

Inscription au préalable avant le 4 Juin 2023:
-Test de Comportement :
iledefrance@teckelclubfrance.com

Inscription sur place :
- Fermeté au coup de feu
- Confirmation
- Fiche dentaire
- Test ADN

ROYAL CANIN®

CENTRALE CANINE

EXPOSITION RE GOUSSAINVILLE (95)

Club des Amateurs de Teckels

SAMEDI 10 JUIN 2023
La Régionale d'Elevage à Goussainville est organisée en extérieur avec la possibilité de confirmer votre chien, réaliser les épreuves du Test de Comportement et du Coup de feu mais également participer à l'exposition canine tout en faisant le Test ADN et la fiche dentaire

MESURES SANITAIRES

EXPOSITION EN PLEIN AIR

Merci d'amener votre matériel en cas de pluie

VOTRE PUBLICITÉ DANS LE CATALOGUE DE L'EXPOSITION

Vous pouvez faire paraitre une publicité dans le catalogue de la Régionale d'Elevage.

Vous êtes éleveur :

TARIFS		
CARTE DE VISITE	5 CM X 7 CM	20,00 €
1/4 PAGE	10 CM X 7 CM	25,00 €
1/2 PAGE	10 CM X 14 CM	35,00 €
1 PAGE	20 CM X 14 CM	50,00 €

Vous êtes commerçant :

TARIFS COMMERCANT :		
1/2 PAGE	10 CM X 14 CM	45,00 €
1 PAGE	20 CM X 14 XM	60,00 €

Pour plus d'informations, contactez Elodie JACOPS par téléphone au 06.33.78.37.85 ou par mail iledefrance@teckelclubfrance.com

INSCRIPTION EN LIGNE
www.cedia.fr

PAIEMENT SÉCURISÉ PAR CARTE BANCAIRE

Accueil Cédia

En partenariat avec

ROYAL CANIN

RÉSERVATION HÉBERGEMENT & REPAS

INFORMATIONS UTILES ET HÉBERGEMENTS À PROXIMITÉ DU SITE :

- Office de Tourisme de Goussainville 01.39.94.60.00

RESTAURATION SUR PLACE

Pour vos repas : afin de faciliter la tâche des organisateurs, il est impératif de réserver le(s) repas pour le déjeuner du samedi.

Nombre de repas réservés (Entrée – Plat – Fromage – Dessert – Café) (boissons comprises : Eaux, Sodas, Vins) :

NOM : _____

Prénom : _____

22 € x _____ **repas adulte =** _____ **€**

_____ **X Enfants gratuits jusqu'à 8 ans**

Total à régler: _____ **€**

NB : SEULS LES REPAS PAYÉS SERONT RÉSERVÉS

RÈGLEMENT PAR COURRIER :
Joindre un seul chèque établi à l'ordre du CAT (engagement(s) + repas) à :

CEDIA RE TECKELS 95
67 Rue du Général Leclerc
67202 Wolfisheim

ou sur www.cedia.fr
paiement sécurisé par carte bancaire

RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DU CLUB
www.teckelclubfrance.com

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

Exposition Régionale d'Elevage - Goussainville (95) Samedi 10 JUIN 2023

AFIN D'ÉVITER TOUT DÉSAGRÉMENT, MERCI D'ADRESSER VOTRE DOSSIER COMPLET DANS LES DÉLAIS DEMANDÉS.

Joindre obligatoirement :

- Pour les engagements par courrier, joindre la carte d'identification par tatouage ou par transpondeur (en l'absence de ces derniers documents, le chien ne sera pas engagé à l'exposition).
- Pour les engagements par CEDIA, joindre la carte d'identification par tatouage ou transpondeur par mail à : expo@cedia.fr

Chaque propriétaire de chien doit être muni de la carte ICAD, du passeport ou du carnet de santé à jour de vaccinations. Il est exigé pour tous les chiens venant de l'étranger et de départements infectés un certificat de vaccination antirabique modèle CERFA n°50-4318 ou 50-4319 attestant que la vaccination est à jour.

L'accusé de réception vous sera envoyé au plus tard 8 jours avant la date de l'exposition.

REMPLISSEZ TRÈS LISIBLEMENT EN MAJUSCULES D'IMPRIMERIE LES VOLETS DE CETTE FEUILLE - PHOTOCOPIES ACCEPTÉES

N°d'identification _____ N°LOF _____
(tatouage ou transpondeur)

Nom du chien _____

Date de naissance _____ Sexe Mâle ☐ Femelle ☐

Nom du père _____

Nom de la mère _____

Couleur _____ Poil _____ Taille _____

Nom du producteur _____ Prénom _____

Nom du propriétaire _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Téléphone _____ E-mail _____

/// FICHE DENTAIRE POUR TOUS LES CHIENS ENGAGÉS À L'EXPOSITION RÉALISÉE SUR LE RING PAR LE JUGE CONCERNÉ

/// INSCRIPTION SUR PLACE OU SUR CEDIA : FERMETÉ AU COUP DE FEU, TEST ADN, CONFIRMATION

/// Souhaitez-vous faire le test ADN sur place : ☐ Oui ou ☐ Non

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

CLOTURE DES ENGAGEMENTS LE 4 JUIN 2023

1er chien	**35,00€**
2e chien	**30,00€**
3e chien	**22,00€**
4e chien et les suivants (par chien)	**12,00€**
Baby/Puppy/vétéran*	**17,00€**
Lot de reproducteur/lot d'affixe	**gratuit**

*** ne peuvent être comptabilisés en cas d'engagements multiples les classes baby, puppy et vétéran.**

Je déclare sincères et véritables les renseignements sur cette feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses, et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. Je déclare, en outre, ne faire partie d'aucun organisme non reconnu par la FCI. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la SCC.

Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.

Fait à _____ **le** _____

Signature du propriétaire (obligatoire)

Un seul catalogue par exposant.

Club des Amateurs de Teckels

ENGAGEMENT PAR COURRIER OU SUR www.cedia.fr

Sont considérées comme classes individuelles, les classes : Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Vétéran, Puppy et Baby.

CLASSE D'ENGAGEMENT *(voir définition des classes dans le règlement)* Le tour de poitrine de tous les chiens sera mesuré sur le ring par le juge concerné.	SOMMES ADRESSÉES
Classe intermédiaire (de 15 à 24 mois)	
Classe ouverte (âge minimum 15 mois)	
Classe travail (âge minimum 15 mois)* Classe champion *	
Classe jeune (de 9 à 18 mois)	
Classe puppy (de 6 à 9 mois)	
Classe baby (de 4 à 6 mois)	
Classe vétéran (âge minimum 8 ans)	
TOTAL	

ENGAGEMENT PAR COURRIER :

Joindre un seul chèque établi à l'ordre du CAT (engagement(s) + repas) à :

CEDIA RE TECKELS 95 67 Rue du Général Leclerc 67202 Wolfisheim

ou sur www.cedia.fr

paiement sécurisé par carte bancaire

Extrait du règlement général de l'exposition

ARRIVÉE ET JUGEMENT : **L'accès de l'Exposition est ouvert aux chiens à partir de 8 h 00. Parking sur le site. Les jugements commenceront à 9 h 00 précises.**

SORTIE DES CHIENS : **Sortie libre après les jugements.**

AFFICHAGE : **Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse et le n° de téléphone de l'élevage et les principales récompenses obtenues par celui-ci. Toute distribution de prospectus, non autorisée par les organisateurs, est interdite dans l'enceinte de l'exposition.**

TOILETTAGE : **Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé. Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.** Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION : **Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne,** ce qui exclut tout double « handling », **c'est-à-dire qu'il est interdit par toute autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle, soit par le commissaire de ring, soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non-respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.**

SERVICE VÉTÉRINAIRE : **Veuillez apporter le passeport, la carte i-cad ainsi que le pédigrée du chien. Le service vétérinaire sera assuré par un ou plusieurs docteurs vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition : des chiens agressifs, des femelles visiblement pleines, des chiens paraissant malades ou atteints d'une maladie de peau. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice. Contrôles vétérinaires assurés pendant toute la durée de la manifestation.**

ANNULATION : **En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que le CAT devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.**

ENGAGEMENTS : **Seuls sont admis à l'Exposition les chiens inscrits à un Livre d'origines d'un Pays membre de la F.C.I.** Les chiens doivent être la propriété de l'exposant **et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.**

Seront refusés :

a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,

b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition, sauf omissions ou erreurs informatiques,

c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite du lot d'affixe et du lot de reproducteurs, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office dans la classe correspondant à son âge.

CLASSE INTERMÉDIAIRE : **Pour les chiens âgés de 15 à 24 mois (comptés la veille de l'ouverture de l'Exposition). Cette Classe donne droit au qualificatif ex- cellent en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.**

CLASSE OUVERTE : **Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois à la veille de l'ouverture de l'Exposition, cette classe donne droit au qualificatif excellent en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.**

CLASSE TRAVAIL : **Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récom- pense doit être homologuée avant le 4 Juin 2023, date de clôture des inscriptions. Cette classe donne droit à l'attribution du qualificatif excellent en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire**

CLASSE CHAMPION : **Réservée exclusivement aux chiens âgés de 15 mois la veille de l'ouverture de l'exposition, déclarés Champions de Beauté des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard le 4 Juin 2023, date de clôture des inscriptions (joindre une copie des titres de champion). Classe donnant droit au qualificatif excellent.**

CLASSE JEUNE : **Pour tous les chiens âgés de plus de 9 mois et moins de 18 mois la veille de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif Excellent.**

CLASSE PUPPY : **Pour les chiens âgés de plus de 6 mois et moins de 9 mois la veille de l'ouverture de l'Exposition.**

CLASSE BABY : **Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois.**

Ces deux classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge for- mule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elles ne donnent pas lieu à un classement.

CLASSE VÉTÉRAN : **Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 8 ans (comptés la veille de l'exposition).**

LOT AFFIXE : **(Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins 3 et au plus 5 chiens de même race et variété sans distinction de sexe déjà engagés et jugés dans une classe individuelle, nés chez le producteur, mais pouvant appartenir à des exposants différents.**

LOT REPRODUCTEUR : **Classe pouvant être constituée sur place. Pour un sujet mâle ou femelle accompagné de 3 (mini) à 5 (maxi) de ses descendants directs au 1er degré, déjà engagés et jugés dans une classe individuelle.**

Le qualificatif "Excellent" obtenu à l'exposition Nationale d'Elevage aura la même valeur que celui obtenu lors d'une spéciale de race.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
La clôture des engagements est fixée au 4 Juin 2023.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS : **Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement accompagnée d'un titre de paiement à l'ordre du C.A.T. Sur Internet, seuls les engagements payés seront pris en compte.**

REFUS OU EXCLUSION:

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10% du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés,

2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

a) ceux refusés par le service vétérinaire,

b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés,

c) ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est for- mellement interdite,

d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS : **Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète (fonctions qui ne peuvent en aucun cas être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée). Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race. Un deuxième juge pourra être désigné si le nombre de chiens dépasse 80 environ.**

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner et de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer. Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall.

Le Club des Amateurs de Teckels organise cette manifestation dans le respect des règles officiellement en vigueur ce jour et informe les participants que la validation de leurs résultats est subordonnée à ce respect des prescriptions SCC.

RÉCLAMATIONS : **Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 120 euros, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.**

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la S.C.C. avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration,

c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,

d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice,

e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ : **Le CAT décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.**

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

IL INCOMBE AUX EXPOSANTS D'ASSURER LE BIEN ÊTRE DU CHIEN LORS DES EXPOSITIONS CANINES. IL EST INTERDIT D'EXPOSER LE CHIEN À DES SITUATIONS SUSCEPTIBLES DE COMPROMETTRE SA SANTÉ ET SON BIEN ÊTRE – COMME ABANDONNER SON CHIEN DANS UNE VOITURE PAR DES TEMPÉRATURES ÉLEVÉES OU TRÈS BASSES, ET/OU LE TRAITER DE MANIÈRE CRUELLE. LA VIOLATION DE CES RÈGLES ENTRAÎNERA L'EXCLUSION DE L'EXPOSITION CANINE EN COURS, ET DES ÉVÈNEMENTS À VENIR.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir paragraphe réclamations).

AVIS AUX EXPOSANTS RÉSIDANT À L'ÉTRANGER

1) Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondant.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an. Les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.